

**Commission de Suivi de Site de l'Unité
de Valorisation Énergétique de Poitiers**

**Compte-rendu de la réunion
du mercredi 25 juin 2025**

La Commission de Suivi de Site de l'UVE de Poitiers s'est réunie à l'UVE de Poitiers le mercredi 25 juin 2025 à 14h00 sous la présidence de M. Philippe BIRON, Directeur Adjoint du SGAD de la Préfecture de la Vienne.

Participaient à cette réunion :

- M. Florian PAULIN, CAP'ECOS
- M. Benoît CLEMENT, IDEX
- M. Emmanuel GAULT, IDEX
- M. Stéphane BELMONTE-PENA, IDEX
- M. Rémi FEUILLADE, ATMO Nouvelle-Aquitaine
- M. Thomas ROYER, Grand Poitiers
- Mme Laurence ROBLIN, Grand Poitiers
- M. Pierre ESCALE, UBD DREAL
- M. Pierre BUSSON, UBD DREAL
- Mme Ingrid MEMETEAU, Bureau de environnement – Préfecture

M. BIRON ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence.

M. ROYER tient à excuser Messieurs BLANCHARD et FREISSEX qui n'ont pas pu se libérer pour assister à la présente CSS. Il indique que la problématique déchets relève du SRADDET et du PCAET. Les enjeux sont une réduction du volume de déchets, la production d'énergie renouvelable et la préservation de l'environnement. Le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) est axé sur les déchets des ménages et l'économie circulaire. Il rappelle que l'UVE actuel a été mis en service en 1984 et a connu plusieurs phases de modernisation. Sa fin de vie technique est envisagée pour 2029/2030. Le projet d'UVE 2 doit permettre de traiter en autonomie les déchets du département, de maîtriser les coûts, les bruits et les odeurs. L'objectif visé est l'excellence technique et environnementale. Il est souhaité une optimisation du réseau de chauffage et une acceptation sociétale de l'équipement. Le projet permettra également d'améliorer le confort des agents. Dans le cadre du projet UVE 2, un groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicité. Les évolutions réglementaires et de la TGAP ont poussé à faire avancer le développement de l'UVE 2. Une réflexion est en cours avec les EPCI, notamment ceux du SCOT, mais pas uniquement. Il précise que certains EPCI ont délibéré la semaine passée. L'UVE 2 pourrait être amenée à traiter 90 000 tonnes de déchets par an. L'étude d'impact devrait être lancée en septembre 2025 et à l'automne 2025 pourrait avoir lieu une concertation publique sous l'égide d'un garant.

M. BIRON remercie M. ROYER de ces informations et laisse la parole à M. PAULIN pour présenter le bilan 2024.

Les diaporamas de cette présentation sont joints en annexes du présent compte-rendu. M. ESCALE demande s'il y a un sujet concernant les piles lithium.

M. CLEMENT répond par la négative.

M. PAULIN indique qu'il n'y a eu aucun départ de feu dans la fosses avec des piles lithium et que cette problématique concerne plutôt les centres de tri.

M. BIRON demande où en est la problématique d'explosion dues aux bonbonnes de protoxyde d'azote dans les déchets.

M. CLEMENT répond que les explosions de bonbonnes de protoxyde d'azote entraînent un arrêt de chaque ligne tous les mois. Il ajoute constater une hausse de ce type d'incident les veilles de vacances scolaires.

M. PAULIN indique qu'un changement de process a été opéré en raison d'un incident en septembre 2023. Lors de l'explosion d'une bonbonne de protoxyde d'azote, le four est à présent entièrement vidé. L'intervention prend donc plus de temps mais permet de travailler en toute sécurité.

M. BIRON demande si une ou des actions de communication ont été menées.

M. PAULIN répond par l'affirmative.

M. ROYER ajoute qu'un travail est en cours avec l'IA pour installer des capteurs sur le tri sélectif : un dispositif d'identification numérique va être testé à l'arrière des bennes à ordures réalisant la collecte sélective pour réduire les erreurs de tri et sortir les bouteilles de protoxyde d'azote du flux. Cela ne concerne toutefois pas à ce stade les ordures ménagères qui sont incinérées à l'UVE.

M. PAULIN poursuit la présentation en indiquant que les apports ont augmenté (48120 tonnes collectés + 2,7 %) et la valorisation également (89 GWh +3%). Le site de l'UVE n'a jamais produit autant d'énergie : plus de 70,7 MWh ont été valorisés sur le réseau de chaleur notamment auprès du CHU. La difficulté réside dans le fait de trouver des consommateurs en été. Ce bon enlèvement favorise la bonne production de l'usine. La quantité de ferraille récupérée a baissé, en lien avec un meilleur tri en amont dans les filières de déchet. Les mâchefers produits sont en légère augmentation mais restent valorisable à 100 % en technique routière à la plateforme de Montamisé.

M. BIRON demande s'il est procédé à des arrêts programmés.

M. PAULIN répond par l'affirmative et précise que les arrêts programmés sont de trois semaines par an.

M. BIRON demande quel est le temps d'utilisation annuel.

M. PAULIN répond que la disponibilité de l'UVE est de 92 à 93 %. Cela représente 17 000 heures de fonctionnement ce qui est une bonne moyenne. Le rendement est de 87 kWh/tonne incinérée, résultant d'une bonne disponibilité, d'une optimisation des fours et chaudières et de l'incinération de déchets à plus haut pouvoir calorifique. Il ajoute qu'un poster à connaissance devrait prochainement être déposé pour présenter les travaux à venir sur l'optimisation de l'usage des réactifs de traitement des fumées (eau ammoniacale, coke de lignite mais surtout chaux – élimination du lait de chaux pour ne conserver que la chaux pulvérulente – sans impact sur les prescriptions ICPE) Il précise que des pics ont été constatés au niveau du relargage des dioxines lors du redémarrage de la ligne B en octobre 2024. Les difficultés pour trouver un prestataire

pour la note d'incidence demandée par la DREAL ne permettent de viser une transmission de l'étude qu'en septembre.

M. BELMONTE-PENA précise que ces pics peuvent s'expliquer par des soudures défectueuses sur le filtre à manche neuf qui ont été constatées et réparées depuis.

M. BIRON demande si le site est concerné par les PFAS.

M. PAULIN indique que les analyses sur les rejets aqueux n'en ont pas détectés. Les résultats des analyses sur l'air sont en attente. L'UVE participe à l'action nationale de mise en œuvre de mesure des PFAS dans l'air (mesures réalisées du 19 août au 25 septembre 2024), toutefois sans avoir eu de communication des résultats.

M. CLEMENT précise que l'UVE n'en produit pas vraiment.

M. PAULIN poursuit sa présentation et indique, concernant le bruit, que la baisse de 10 décibels est liée à l'arrêt de l'activité la nuit.

M. PAULIN laisse la parole à M. FEUILLADE pour la présentation ATMO.

M. FEUILLADE indique que les analyses réalisées concernent les dioxines et furanes chlorés et bromés dans l'air ambiant, les retombées atmosphériques, le lait et les betteraves. Une analyse est également réalisée sur les métaux lourds dans l'air ambiant.

M. FEUILLADE indique que l'UVE de Poitiers est la seule UVE de Nouvelle-Aquitaine procédant à des analyses des furanes bromés.

Il ressort des résultats que les concentrations de dioxines et furanes chlorés dans l'air ambiant sont faibles et stables. Les retombées atmosphériques sur ces deux substances sont en dessous des seuils de quantification analytiques pour 41 % des congénères et les concentrations sont faibles. Les concentrations sont également inférieures aux recommandations fixées par la CEE dans le lait et les betteraves.

En ce qui concerne les dioxines et furanes bromés, aucun congénère n'a été quantifié au cours des analyses ce qui permet de conclure que l'activité de l'UVE n'a pas d'impact sur les concentrations en dioxines et furanes bromés.

Enfin, concernant les métaux lourds dans l'air ambiant, les concentrations sont inférieures aux seuils réglementaires, ce qui s'inscrit dans la continuité des mesures réalisées.

M. PAULIN reprend la présentation et indique qu'en termes de perspectives, l'UVE accueille depuis le 01/01/2025 les déchets de la Communauté de Communes des Vallées du Clain. Cela représente 3825 tonnes de déchets par an. Le contrat est conclu pour quatre ans.

Les apports des centres de tri ont diminué. Cela s'explique par une diminution des refus de tri mais aussi des volumes triés. Par ailleurs, quatre communes de Grand Poitiers, collectées par le SIMER, envoient leurs déchets sur Mornac (16) (Jardres, Chauvigny, Sainte-Radegonde et La Puye).

M. PAULIN ajoute que la surveillance de l'impact environnemental de l'UVE se poursuivra avec le maintien des mesures (tenant compte des nouvelles limites réglementaires).

Les travaux 2025 envisagés concernent :

- la modernisation des brûleurs

- l'approvisionnement et la programmation des deux automates pour les ponts « ordures ménagères » A et B
- la mise à jour du système numérique de contrôle commande et des postes de conduite
- la mise en place d'un nouveau grappin
- l'aménagement de la salle de commande
- la modification des douches et vestiaires
- l'ajout de deux nouveaux analyseurs multigaz
- la remise en état du pont mâchefers

Concernant la nouvelle UVE, les études se poursuivent, la maîtrise du foncier étant à ce stade réalisée.

M. BIRON demande quelles sont les relations avec les riverains du site.

M. CLEMENT répond qu'il y a très peu de relations avec les riverains.

M. PAULIN indique qu'il est étudié la possibilité de stockage en balle des déchets lors de l'arrêt annuel de 3 semaines puis la remise en fosse afin d'éviter d'orienter les déchets vers des sites d'enfouissement.

Les membres de la CSS n'ayant pas d'autres observations, M. BIRON remercie les participants et lève la séance à 16h15. Une visite du site est ensuite réalisé par les membres de la CSS.

Pour le préfet,
Le directeur adjoint délégué,



Philippe BIRON